



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.5/46/19*
15 octobre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CINQUIEME COMMISSION
Quarante-sixième session
Point 107 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1992-1993

Examen de la situation des services de traduction et
d'interprétation pour toutes les langues officielles
de la Commission économique pour l'Afrique

Note du Secrétaire général

INTRODUCTION

1. A sa quarante-cinquième session, l'Assemblée générale a examiné la question des services de traduction et d'interprétation pour toutes les langues officielles de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et adopté, le 2 décembre 1990, la résolution 45/248 B, dont la section II se lit comme suit :

"[L'Assemblée générale]

1. S'inquiète des difficultés que rencontre la Commission économique pour l'Afrique, en particulier dans le domaine des services de conférence;

2. Prie le Secrétaire général de faire le nécessaire pour remettre en train un programme de formation de traducteurs-rédacteurs dans toutes les langues officielles de la Commission économique pour l'Afrique et de lui rendre compte à sa quarante-sixième session, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, des mesures qu'il aura prises;

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

3. Prie également le Secrétaire général de veiller à ce que ce programme de formation soit de qualité comparable à celle des autres programmes de formation analogues de l'Organisation et de tout mettre en oeuvre pour utiliser les moyens et les compétences existant dans la région;

4. Invite le Secrétaire général à prendre les mesures voulues pour assurer l'engagement immédiat des candidats qui, à la fin de leur formation, auront été reçus au concours de recrutement de traducteurs-rédacteurs;

5. Prie en outre le Secrétaire général d'inclure dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 des propositions concernant l'amélioration des services de conférence de la Commission économique pour l'Afrique, y compris la constitution d'un corps permanent d'interprètes;

6. Décide d'examiner de nouveau la question des services de conférence de la Commission économique pour l'Afrique à sa quarante-sixième session, dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993."

2. La présente note, établie comme suite à cette résolution, porte successivement sur les services de traduction, les services d'interprétation et d'autres questions liées aux services de conférence.

I. SERVICES DE TRADUCTION

3. Dans la note qu'il a présentée à l'Assemblée générale, à sa quarante-cinquième session (A/C.5/45/26), le Secrétaire général indiquait, entre autres, qu'un obstacle de taille à l'efficacité des services de traduction de la CEA était leur taux de vacance élevé. Les postes de traducteur sont actuellement pourvus à partir d'un fichier de candidats qui ont réussi à un concours dans l'une des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Les concours ont lieu à des intervalles qui dépendent du nombre de postes vacants et du nombre de candidats inscrits dans le fichier à un moment donné. Les candidats reçus sont affectés à des postes vacants dans tous les lieux d'affectation de l'Organisation. Il s'est révélé difficile de pourvoir les postes vacants à la CEA. Pour résoudre ces difficultés, un certain nombre de mesures ont été introduites, tendant notamment à recruter des candidats originaires d'Etats membres de la CEA. C'est ainsi que le taux de vacance de poste du groupe des services de traduction de la CEA est passé de 47 % en 1989, à 41 % en 1990, à 33 % au 31 août 1991. En outre, l'affectation provisoire de traducteurs d'autres lieux d'affectation a permis d'étoffer les effectifs du groupe.

4. En vue de trouver une solution à plus long terme aux problèmes des services de traduction de la CEA, il est proposé de relancer le programme de formation de traducteurs qui seraient recrutés essentiellement à la Commission. Ce programme serait organisé dans le cadre d'accords passés avec des établissements de formation africains. Cinq personnes seraient formées

chaque année dans chacune des trois langues officielles de la Commission, à savoir l'anglais, l'arabe et le français. Cette formation, qui serait d'une durée de neuf mois, viserait à inculquer aux participants le style et la terminologie de l'ONU, afin de leur permettre de réussir aux concours de recrutement de traducteurs-rédacteurs de l'Organisation.

5. On procède actuellement à un inventaire des établissements africains assurant la formation de traducteurs de langue anglaise, arabe et française, dont trois au moins devraient être identifiés d'ici à la fin de 1991.

6. Pour participer au programme, les candidats devraient posséder un grade ou titre équivalent délivré par une université ou un établissement de niveau analogue et remplir les conditions requises pour être admis au concours de recrutement de traducteurs-rédacteurs de l'Organisation des Nations Unies.

7. Au début de chaque année, le programme ferait l'objet d'une large publicité par voie de presse ou d'autres moyens dans les Etats membres de la CEA ainsi que dans d'autres pays ou centres où un certain nombre d'Africains poursuivent des études ou une carrière dans le domaine des langues ou de la traduction. Les candidats seraient convoqués à un entretien et subiraient des épreuves de présélection et d'aptitude, la sélection devant être achevée au milieu de l'année. Le programme de formation commencerait en septembre et durerait jusqu'en mai de l'année suivante. A l'issue de leur période de formation, les stagiaires se présenteraient au concours ordinaire de recrutement de traducteurs-rédacteurs organisé à l'échelle mondiale. Les candidats reçus seraient tenus d'accepter une affectation initiale d'une durée déterminée à la CEA.

8. Le coût de ce programme comprendrait les droits de scolarité à verser aux établissements, l'indemnité de séjour et les frais de voyage entre le pays d'origine et les établissements. Ces dépenses sont estimées comme suit (aux taux de 1991) :

a) Frais de voyage : 2 900 dollars par personne, soit 43 500 dollars par an;

b) Indemnité de séjour : 1 700 dollars par personne et par mois, soit 229 500 dollars par an;

c) Droits de scolarité : 5 500 dollars par personne, soit 82 500 dollars par an.

9. Ces montants ont été utilisés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993, dans lequel il est prévu, au chapitre 23 (Commission économique pour l'Afrique), un montant de 710 700 dollars pour relancer le programme de formation de traducteurs à la CEA.

10. Le programme débiterait en 1992 selon le schéma ci-dessus. Il faudrait peut-être engager des frais supplémentaires au titre de la sélection des candidats, à savoir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des candidats convoqués à Addis-Abeba pour l'entretien et les épreuves de

sélection. Si ces dépenses devaient être engagées, elles seraient absorbées dans la mesure du possible par le budget global du programme de formation pour 1992-1993.

II. SERVICES D'INTERPRETATION

11. Dans la note qu'il a adressée à l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session (A/C.5/45/26), le Secrétaire général proposait à l'Assemblée que, compte tenu de la répartition sur l'année des réunions et conférences nécessitant des services d'interprétation, la CEA continue de recourir aux services d'interprètes indépendants. La question de la mise en place d'une équipe permanente d'interprètes a été réexaminée du point de vue de son coût pour l'Organisation et de son efficacité. Selon les estimations, des services permanents exigeraient trois interprètes (un poste P-4 et deux postes P-3) pour chacune des trois langues officielles de la Commission (anglais, arabe et français). Le coût annuel de trois postes P-4 et de six postes P-3 serait de 680 300 dollars (aux taux de 1991). En outre, il faudrait prévoir dans le budget des services d'interprétation le recrutement d'interprètes indépendants pendant les périodes de pointe. Par exemple, la demande de services d'interprétation augmente généralement pendant la période qui précède la Conférence des ministres de la CEA. Les ressources supplémentaires nécessaires pendant cette période sont estimées à 150 000 dollars et le coût global de l'interprétation serait d'environ 800 000 dollars au cas où l'on créerait un service d'interprétation. A titre de comparaison, les services d'interprètes indépendants ont coûté 488 500 dollars en 1988, 494 100 dollars en 1989 et 405 100 dollars en 1990. Il convient de noter par ailleurs que, grâce aux interprètes indépendants, la CEA dispose de la souplesse nécessaire pour organiser ses réunions en fonction de l'évolution des besoins de la région. En conséquence, il est recommandé de continuer à faire appel aux services d'interprètes indépendants pour les réunions et conférences de la CEA. Cette question restera cependant à l'étude.

III. AUTRES QUESTIONS LIEES AUX SERVICES DE CONFERENCE

12. Il a été procédé à une étude de la Section des services de conférence de la CEA afin de déterminer si ses effectifs et sa capacité technique étaient suffisants pour répondre aux besoins actuels et futurs de la Commission.

13. La capacité des effectifs a été analysée sur la base des statistiques du volume de travail pour la période 1986-1990. Il semblerait que le nombre de postes de traducteur (16 postes d'administrateur) soit suffisant. L'examen a cependant permis de déceler un certain nombre de lacunes en ce qui concerne la planification des réunions et conférences, le respect des normes ainsi que la qualité de la documentation et son établissement en temps opportun. Ces problèmes tiennent en partie à l'absence de services d'édition. La planification et l'organisation efficaces des réunions de la CEA sont d'une importance capitale. La Conférence des ministres de la CEA compte actuellement 26 conférences et comités sectoriels et sous-régionaux subsidiaires, qui ont eux-mêmes un certain nombre d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts subsidiaires. Tous ces organes tiennent des réunions annuelles ou bisannuelles, parfois ailleurs qu'au siège

de la CEA. Il est proposé de confier, à compter du 1er janvier 1992, des fonctions de planification au titulaire d'un poste P-5, à la Section des services de conférence de la CEA. Ce poste serait redéployé d'une autre unité administrative du secrétariat de la Commission, ainsi qu'il est indiqué dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

14. Il est en outre proposé de créer un groupe de l'édition dans cette même Section des services de conférence. Ce groupe, qui serait supervisé par l'administrateur hors classe mentionné plus haut, serait composé d'un éditeur P-4 et d'un éditeur P-2. Le poste P-4 serait un nouveau poste, créé à compter du 1er janvier 1992, le poste P-2 étant redéployé d'une autre unité administrative du secrétariat de la CEA. Ces propositions figurent également au chapitre 23 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993.

15. S'agissant de la capacité technique de la CEA en matière de services de conférence, l'étude a montré la nécessité de remplacer le matériel de reproduction démodé et d'améliorer les conditions de travail du groupe de la reproduction. Ces questions ont été examinées en 1991 dans le cadre de l'exécution du projet d'automatisation à la CEA. A la fin de 1991, tous les documents et publications seront établis sur micro-ordinateur, ce qui évitera la double frappe et améliorera la rapidité et la qualité du travail. La présentation graphique sera également effectuée sur micro-ordinateur (publication électronique ou assistée par ordinateur). Parallèlement à l'informatisation de la Section des services de conférence, les moyens de reproduction de la CEA sont en cours de modernisation grâce à l'installation de matériel de reproduction perfectionné. Conçu pour améliorer et accélérer la production des documents et publications de la Commission, ce programme sera mené à bien pour la fin de 1991. Les ressources nécessaires ont été approuvées dans le contexte des prévisions révisées pour 1990-1991.

16. L'achèvement de la construction du nouveau complexe de conférence à la CEA donnera lieu, selon les estimations, à une augmentation du nombre des réunions et conférences à Addis-Abeba et, par voie de conséquence, du volume de travail de la Section des services de conférence. Les besoins en services de conférence à la Commission, et notamment la question de la création d'un service d'interprétation permanent, continueront d'être examinés en fonction de la demande globale de ces services et de l'achèvement du nouveau complexe.
